



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 670'000.- TTC pour le remplacement du fond mobile du bassin de natation du Centre multilatéral de Numa-Droz

du 04.09.2024

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le fond mobile du bassin de natation du Centre multilatéral de Numa-Droz est en service depuis son inauguration en 1975. En 50 ans, il n'a bénéficié d'aucuns travaux lourds de rénovation, excepté le renouvellement d'une partie des commandes hydrauliques en 2009 et un traitement de surface du béton sur la partie intrados en 2022.

Le fond mobile est constitué d'une dalle en béton armé d'épaisseur variable (20 cm dans les bords et environ 30 cm au centre), pèse environ 100 tonnes et repose sur 4 vérins. La dalle a été coulée sur place.

Les commandes et l'armoire électrique permettant aux utilisateur-trice-s d'activer la montée et la descente du fond mobile n'ont jamais été changées.

Malgré un entretien annuel effectué par l'installateur d'origine, le fond mobile a enregistré plusieurs pannes récentes impactant régulièrement les usager-ère-s. En octobre 2022, il a subi un incident majeur ; un des vérins est resté bloqué en position basse, pendant que les trois autres montaient. Cette situation a provoqué un déséquilibre significatif de la dalle, qui s'est mise de travers avec une inclinaison de 2 mètres sur la longueur de 16 mètres.

Cet accident a entraîné des dommages importants au fond de la piscine et a causé des torsions à la dalle elle-même, laissant apparaître d'importantes fissures et faisant éclater le carrelage.

La piscine a été fermée durant plusieurs semaines afin de permettre la réalisation des réparations nécessaires.

Le fond mobile, conçu il y a 50 ans, est désormais dépassé. Pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement de la piscine, il est essentiel de le remplacer par un modèle moderne et fiable.

Une piscine équipée d'un fond mobile, permettant une profondeur variable, offre la flexibilité nécessaire pour accueillir une large gamme d'activités, telles que les cours scolaires, les séances privées, l'aquabike et l'aquafitness par exemple.

Enjeux liés à l'apprentissage de la natation

La Société Suisse de Sauvetage souligne chaque année des records tragiques de noyades. De ce fait, l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge est essentiel pour la prévention.

Le bassin de natation de 16,66 x 8,00 mètres a été conçu avant tout pour l'enseignement scolaire de la natation et fait ainsi partie des infrastructures sportives stratégiques compte tenu du manque de disponibilités et de bassins dans les Montagnes neuchâteloises.

Aujourd'hui, le bassin de natation accueille l'École obligatoire tous les jours de la semaine de 07h25 à 11h45 et de 13h45 à 17h00, exceptés les mercredis après-midi.

Le CNCF (club de natation local), la Société Suisse de Sauvetage, les associations Procap et Pro Senectute, ainsi que divers cours privés d'aquabuilding et de bébés nageurs occupent la piscine durant les pauses de midi, tous les soirs de la semaine et les samedis toute la journée.

Ces activités, qui favorisent à la fois l'inclusion des personnes en situation de handicap et des seniors, ainsi que l'attractivité des infrastructures sportives de notre ville sont essentielles et contribuent de manière significative à la promotion du sport et de la santé.

Le Service des sports se voit malheureusement contraint de refuser régulièrement de nouvelles demandes, ceci en raison du manque de disponibilité du bassin.

Description des travaux

Le projet concerne tout d'abord l'évacuation et l'élimination du fond mobile existant (systèmes hydraulique et électrique compris), le boîtier de commande et le panneau d'affichage de la profondeur d'eau.

Il est prévu l'acquisition et l'installation d'un fond mobile moderne composé d'une ossature légère en acier inoxydable remplie d'éléments en polypropylène d'une grande rigidité.

Les systèmes disponibles sur le marché sont actionnés soit par des vérins immergés et placés verticalement sous le fond mobile comme actuellement, soit par un système ingénieux d'un vérin placé horizontalement dans le couloir technique du bâtiment (au sec et à l'extérieur du bassin). Grâce à un système de câbles et de poulies, le plancher est tiré vers le fond du bassin ou relâché pour le faire remonter grâce à la poussée d'Archimède.

Le deuxième système, installé en 2022 dans le tout nouveau complexe de Malley, fonctionne parfaitement d'après les retours de l'exploitant contacté par le Service des sports. De plus, le fournisseur peut donner d'autres références d'installations réalisées en Europe, notamment en France.

Travaux préparatoires

- Enlèvement et mise en dépôt intermédiaire de la haie côté rue Numa-Droz et dépose d'une porte à deux vantaux et d'un vitrage fixe en imposte de la façade vitrée.
- Protections diverses.

Démontage du fond mobile existant

- Désamiantage de la colle de mosaïque en extrados de la dalle, évacuation et mise en décharge type E.
- Travaux de sciage et débitage de la dalle en béton à une dimension de 50 x 50 cm, chargement et évacuation des éléments par camion équipé d'une grue.
- Mise en décharge contrôlée de type E en raison de la résine appliquée sur le béton.
- Démontage et évacuation des systèmes hydraulique et électrique.

- Rebouchage des percements, carottages et travaux de carrelage nécessaires à la bonne planéité et esthétique du bassin.

Installation du nouveau fond mobile

- Carottage et étanchéité de la paroi du bassin.
- Mise en place des ancrages, des poulies et des câbles.
- Mise en place de la nouvelle structure inox et des panneaux de remplissage en polypropylène.
- Installations électriques, fournitures et raccordements.
- Remplissage du bassin, calibrage des hauteurs, réglage des câbles par une équipe de plongeur-euse-s et réception de l'ouvrage.

Estimation du coût des travaux

L'estimation du coût des travaux faite par le Service des sports est basée sur des offres d'entreprises. A ce stade, le degré de précision est de +/- 10%.

Chapitre	Description	Coût estimatif TTC
Travaux préparatoires	Installation de chantier, protections et démontages divers	38'000.-
	Désamiantage	36'000.-
	Sciage et débitage de la dalle	159'000.-
Electricité	Distribution et installations	8'000.-
Nouveau fond mobile	Type système Vario Pool	348'000.-
Honoraires	Honoraires ingénieur civil et direction des travaux	33'000.-
Divers et imprévus	Environ 8%	48'000.-
Total TTC		670'000.-

Planning du projet

Phases	Début	Fin
Appels d'offres	Octobre 2024	Décembre 2024
Commande du fond mobile	Janvier 2025	
Désamiantage	Fin juin 2025	Mi-juillet 2025
Démontage	Mi-juillet 2025	Mi-août 2025
Montage	Mi-août 2025	Fin-août 2025
Mise en service	Début septembre 2025	

Le planning ci-dessus peut être modifié en cas de recours aux adjudications liées aux marchés publics. La disponibilité du bassin durant l'été 2025 sera réduite d'environ une semaine avant les vacances scolaires et deux à la rentrée, ceci pour permettre la réalisation des travaux.

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrit dans les lignes fixées par le programme de législature en cours d'élaboration, notamment en lien avec la volonté de continuer à maintenir et offrir des infrastructures sportives modernisées.

Conséquences sur les finances

Les travaux présentés dans ce rapport feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la Commission de la LoRo-Sport Neuchâtel ; une éventuelle aide financière à caractère exceptionnel, selon le nouveau règlement de ladite commission, sera portée en déduction du crédit sollicité.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 3.5% (30 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5% sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 670'000.- x 3.5%	CHF	23'500.-
Intérêts 2.5% à charge de la Ville	CHF	8'400.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	31'900.-

Cet investissement sera inscrit au budget 2025 pour un montant de CHF 670'000.- TTC.

Conséquences sur les ressources humaines

La dépense relative au projet planifié dans le présent rapport ne présente aucun impact sur les effectifs puisqu'il s'agit de rénover une infrastructure déjà existante.

Collaboration intercommunale

Néant.

Liens avec le projet Capitale culturelle

Néant.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Les travaux seront réalisés dans le respect du patrimoine et correspondront aux normes écologiques et environnementales en vigueur, notamment en matière de filière d'élimination des polluants.

b) Aspect social

Cette rénovation contribue à la promotion du sport et de la santé et encourage activement l'inclusion et l'égalité dans la société des personnes en situation de handicap et des seniors.

c) Aspect économique

Pour ses projets, la Ville de La Chaux-de-Fonds privilégie, à coût égal, les entreprises locales, pour tous les travaux et services. Les procédures d'attribution de marché se feront de gré à gré pour l'entier du projet, excepté pour l'acquisition du nouveau fond mobile. Les coûts d'entretien du nouveau fond mobile diminueront de manière significative.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Le remplacement du fond mobile permettra d'améliorer l'attractivité du bassin de natation du Centre multilatéral de Numa-Droz et de contribuer à l'essor de la Ville qui souhaite proposer des infrastructures sportives modernisées.

Préavis de la Commission des sports

Ce rapport a été soumis à la Commission des sports lors de sa séance du 2 septembre 2024, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité par 10 voix sans opposition ni abstention.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Thierry Brechbühler	Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.

Un crédit de CHF 670'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement du fond mobile du bassin de natation du Centre multilatéral de Numa-Droz. Les subventions seront portées en déduction du crédit.

Art. 2

Ce crédit figurera au compte des investissements du Service : 524 - Piscines des Arêtes et Numa-Droz.

Art. 3

L'investissement sera amorti au taux annuel de 3.5 % (30 ans).

Art. 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 24 septembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémarclémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron